



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 30 avril. — La santé de M. Casimir Périer est loin de se rétablir. Il y a eu des crises funestes et à différentes heures de la journée d'hier; on a eu pour le malade les plus grandes inquiétudes. — On assure ce soir (29) que l'état de M. Périer ne laisse plus d'espoir à sa famille. Il faut donc faire un ministère. On espère renouer les négociations avec M. Dupin, qui tient ferme contre la double présidence.

(National.)
— Le bulletin du 29 est un des plus favorables qu'on ait obtenu jusqu'ici. Jamais, depuis que l'épidémie a commencé à décroître, on n'avait remarqué une diminution aussi complète dans le nombre des décès à domicile et dans les hôpitaux, dans le nombre des nouveaux cholériques admis, coïncidant avec une augmentation aussi considérable de guérisons.

Décès à domicile, 91; décès dans les hôpitaux et hospices, 49; total, 140

Nouveaux cholériques admis dans les hôpitaux, 115; sortis guéris des hospices et hôpitaux, 159.

Sur 3363 malades actuellement traités dans les hôpitaux, il y a 1733 cholériques.

Qu'on se rappelle, qu'il y a un peu plus de 15 jours, la mortalité s'élevait pendant 24 heures à 1000 décès, et l'on verra quelle progression rapide il a fallu pour descendre en aussi peu de temps au chiffre de 140.

— Du 29 à 8 heures, jusqu'au 30 à 8 heures, il y a 115 décès à domicile.

— M. le marquis Odart de Rilly, commandant de Valenciennes, pendant les journées de juillet, vient de mourir du choléra.

— M. Javal aîné, ancien banquier, est mort d'une attaque d'apoplexie.

— M. le lieutenant général Randon de Polly, grand officier de la légion-d'honneur, vient de mourir à l'âge de 80 ans, regretté de ses nombreux amis.

— Dans le département de Seine-et-Oise, et surtout dans l'arrondissement de Coulommiers, l'épidémie fait de grands ravages, elle se présente avec les graves symptômes qui ont signalé son apparition à Paris; on assure que l'on sauve fort peu de malades.

Hier, à une heure, il y a eu conseil des ministres présidé par le roi.

— Aujourd'hui, à trois heures, M. Le Hon, ministre plénipotentiaire de Belgique, a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par le roi et la reine.

— Les préparatifs pour une expédition qui n'est pas encore bien connue se poursuivent à Toulon; on écrit de cette ville, le 24 avril :

« On pressait depuis quelque temps l'armement de la frégate la Galathée; une dépêche vient de prescrire de mettre ce bâtiment en commission de port. Son équipage passe immédiatement sur la Didon, frégate de premier rang, de 60, qui a ordre de réarmer dans quatre jours, afin de pouvoir mettre en appareillage après ce temps donné. Cette mesure a pour but de transporter une plus grande quantité de troupes, sans avoir recours à l'armement de deux bâtiments. Il est aussi fortement question de réarmer le vaisseau le Marengo et la gabarre de Hacla. »

« Il paraît que le 55^e de ligne n'embarquera que deux de ses bataillons. Le choix du sort est tombé sur les 2^e et 4^e. »

« Le 62^e de ligne est attendu à Toulon, pour prendre passage, sur les bâtiments que nous avons vu rade en ce moment. »

« On remarque le plus grand mouvement dans notre arsenal. »

« On presse la réparation de beaucoup de bâtiments destinés à être armés, et on hâte l'armement de quelques autres; dans les ateliers aussi règne une grande activité, et tout fait présumer depuis quelques jours que le gouvernement se prépare à quelque chose d'important. »

« Les réparations qui ont été faites au brick le Ducouedic étant terminées, ce bâtiment devait mettre immédiatement sous voiles suivant l'ordre qu'il en avait reçu, et prendre les devans de la division. Aujourd'hui le Ducouedic a de nouvelles instructions. Il prendra des troupes à bord et ne partira qu'avec la division. »

« On murmure tout bas que cet envoi de troupes est pour Ancône, et les personnes qui le disent sont assez généralement bien informées. »

Cette explication contrasterait avec le départ d'Ancône de Suffren, à la date du 18; mais les contradictions de notre politique n'ont plus droit d'étonner.

RÉGENCE D'ALGER. — État-major général.

La tribu arabe, nommée El Ouffia, campée à une lieue et demie à l'est de la Maison-Carrée, s'appliquait depuis long-temps à l'embauchage des troupes qui occupent ce poste. Une dizaine de malheureux soldats étrangers, séduits par des promesses d'argent et de bien-être, ont été emmenés dans les montagnes voisines de cette tribu, où ils n'ont trouvé, au lieu des propriétés et des femmes qu'on leur avait promises, que des maîtres qui les gardent avec soin, et les emploient sous le bâton aux plus rudes travaux, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé l'occasion de les vendre pour l'intérieur de l'Afrique.

Cette même tribu a dépeuplé avant-hier des chefs arabes qui revenaient d'Alger.

Le général en chef ne pouvait tolérer ces brigandages de la part de gens qui jouissaient de la protection de la France, et dont les scheiks avaient juré à l'aga des Arabes de vivre soumis et paisibles.

Aujourd'hui un corps de troupes du 1^{er} régiment de chasseur d'Afrique et du 3^e bataillon de la légion étrangère, commandé par le général de Faudas, ayant sous ses ordres le colonel de Schauenburg, les chefs d'escadron Marey et Gadrat et le chef de bataillon Salomon de Musis, a été envoyé pour punir cette tribu coupable. Elle a été détruite; les femmes, les enfans et ceux qui se sont rendus sur-le-champ à nos troupes ont seuls été épargnés. Les deux chefs faits prisonniers seront traités au conseil de guerre.

Un sergent-major de la légion étrangère a reconnu parmi les morts un de ses camarades de la compagnie, qui était froid et avait encore son pantalon garance, ce qui prouve qu'il avait été tué la veille; un autre, habillé en Bédouin, a été tué dans l'action, et reconnu également.

Le même châtiment est réservé à toutes les tribus de la régence d'Alger qui oseraient imiter celle d'El Ouffia.

Le général en chef témoigne aux troupes qui ont pris part à cette expédition, sa satisfaction pour l'ardeur et l'intelligence qu'elles ont montrées. Il compte sur elles au jour où de plus rudes combats deviendraient nécessaires pour les intérêts et l'honneur de la France.

Le butin pris sur la tribu sera vendu, et le prix en sera partagé entre les troupes qui ont fait cette expédition.

Le général commandant en chef le corps d'occupation d'Afrique.

Pour copie conforme :
Le maréchal de camp, chef d'état-major-général,
Signé, Tresel.
Alger, le 7 avril 1832. (Monteur d'Alger.)

BELGIQUE.

Anvers, le 1^{er} mai. — Depuis plusieurs jours les troupes hollandaises avaient disparu de nos frontières pour opérer un mouvement de concentration dans les environs de Bréda. Le bruit général attribuait à ces troupes l'intention de faire un mouvement sur le Limbourg ou sur Maestricht. Il paraît cependant que ce plan est changé, puisqu'un fort détachement de lanciers est venu le 29 avril reprendre ses anciens cantonnemens à Groot et Klein Zundert, Rysbergen et autres villages sur la frontière.

— Un escadron de chasseurs à cheval, n° 1, est arrivé aujourd'hui.

Une compagnie de mineurs est aussi arrivée.

— Une allège chargée de vivres est arrivée hier à la citadelle.

— Une lettre de La Haye, communiquée au Phare fait connaître que la garnison de la citadelle est de 3 à 4000 hommes, artillerie comprise.

Bruxelles, le 2 mai. — M. Van de Weyer n'est pas parti avant-hier comme on l'avait annoncé; il a pris hier à 3 heures les ordres du roi, et il est parti à huit heures du soir, prenant la route d'Ostende.

— La police a fait ce matin une descente chez M. Renard qui n'a produit aucun résultat.

— On nous assure que l'on se propose d'abattre la porte de Hal; l'on sait que c'est par déférence pour les désirs de l'ex-reine des Pays Bas que l'ancienne régence a conservé ce vieux bâtiment, pour lequel des sommes considérables ont été absorbées. Les archives qu'on y avait déposées ont été abimées par l'humidité.

— Un courrier venant de la Grèce et se rendant en toute hâte avec des dépêches à Londres, est passé hier à Bruxelles.

— On lit dans le *Mémorial belge* :

« *L'organe de l'Industrie et du Commerce*, nouveau journal, a paru avant-hier. »

« Dans un article, intitulé : *But de ce journal*, les rédacteurs exposent leurs doctrines. Elles sont franchement rétrogrades, et se résument en ce peu de mots : « Remettre l'industrie en possession du marché intérieur par un tarif mobile, et de là « concurrence sur les marchés étrangers par des « primes. » En d'autres termes, fermer la porte aux produits étrangers, et demander une part des contributions pour vendre aux étrangers à meilleur compte qu'chez nous. C'est le système suivi en France pour les sucres, les cotons et les draps, et il ne coûte au trésor que la bagatelle de quelques centaines de millions. Mais du moins ceux qui le soutiennent savent bien que les intérêts du commerce n'y sont point liés. Il y aurait en effet dérision à le prétendre, après les judicieuses réclamations de tous les ports de mer et de tous les départemens du midi de la France. »

« Il ne faut point chez nous invoquer le passé en faveur de ce système. On sait que la Hollande y était tout-à-fait opposée, et que le million Merlin fut une malheureuse transaction, consentie entre les deux parties du royaume pour empêcher l'introduction de ce système. Nous disons malheureuse, parce que, d'un côté, le trésor n'en récupéra à peu-près rien, et le pays, avec des manufactures qui ne peuvent marcher sans le secours des contribuables; a plutôt une charge qu'un bénéfice. »

« Cet état de choses a été aggravé par les événemens politiques : c'était inévitable. Mais il ne faut point non plus invoquer le passé pour démontrer que tout était au mieux. Nous avons fait connaître, dans un de nos numéros antérieurs, par des documens authentiques, que déjà l'industrie était souffrante avant la révolution. Les réclamations des fabricans de fer, de coton et de clous n'étaient pas moins vives qu'aujourd'hui. Les uns demandaient des augmentations de droits; les autres la libre entrée des fers pour leur industrie; enfin les fabricans de coton, ceux-là même qui parlaient tant de la prospérité passée, venaient en députation au roi Guillaume, six semaines avant la révolution, pour lui demander de nouveaux secours. »

« Le nouveau journal se dit foudé par cent actionnaires, pris sur tous les points du pays, dans

toutes les sommités de la banque, de l'industrie et du commerce. C'est possible, mais alors il nous semble que les cent actionnaires se sont engagés bénévolement, sur la foi de quelques fabricans de coton, car il n'y a réellement que ceux-là qui puissent trouver profit au triomphe du système du nouveau journal.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Les journaux ont rendu compte du guet-à-pens tendu à M. de Brouckère; de nouveaux renseignemens ne laissent pas le moindre doute sur les projets du général Dibbetz. Il était si sûr de son coup, que lui ou les siens n'ont pu se taire, et que le but de l'expédition était répandu dans Maestricht, avant même que les portes se fussent ouvertes pour donner passage aux gendarmes chargés de l'arrestation. Le peuple s'était porté dans les rues qui conduisent de l'entrée de la ville à la prison; la joie fut telle quand les sbires rentrèrent honteux d'avoir laissé échapper leur proie, que nous pouvons assurer que l'arrestation de l'ex-ministre de la guerre eût été accueillie à Maestricht comme celle de M. Thorn la été à Luxembourg.

On ménageait au roi Guillaume une nouvelle preuve de l'amour de ces peuples. Qu'il est heureux ce bon roi de Hollande de conserver Maccricht et Luxembourg, où lui et son gouvernement sont si haut placés dans l'estime des habitans!

« Nous croyons devoir insister sur une circonstance qui prouve combien les Hollandais sont bien servis dans notre pays. M. de Brouckère était arrivé à sept heures et demie à Caster, et à dix heures les soldats de Dibbetz étaient déjà au château. Ils savaient non seulement que le propriétaire avait fait une apparition chez lui, mais aussi qu'une personne arrivée de Liège la veille à dix heures du soir avait logé chez le jardinier, qu'un autre individu venant de Tongres s'était arrêté une heure à Caster l'avant-veille. »

— On écrit de Lille, 28 avril : Marie Elisabeth Het, femme Rendenbrouck, âgée de 33 ans, cave n. 47, rue St-André, et Fortuné d'Outrebon, employé à la manufacture de tabacs, âgé de 45 ans, Cour de l'Assommoir, n. 5, ont éprouvé hier au soir des vomissemens, coliques avec déjections alvines; mais n'ont point senti les autres symptômes du choléra asiatique confirmé. Traités par la méthode antiphlogistique, leur état s'est bientôt amélioré.

SÉNAT.

Séance du 1^{er} mai. — M. de Quarré, au nom de la commission, espère que le ministre fera des économies plus grandes que celles indiquées par la chambre des représentans, et que l'année prochaine une amélioration de système permettra des réformes plus complètes.

La commission a trouvé très-élevés les frais d'administration provinciale; au total, elle ne propose aucune modification aux sommes fixées par la chambre des représentans. Ce rapport sera imprimé.

L'ordre du jour est la seconde lecture du budget des finances.

Après cette seconde lecture, M. le comte de Méan a la parole.

M. de Méan propose de nombreuses suppressions d'employés dans toutes les branches, jusqu'à ce qu'on puisse améliorer et simplifier le système même de l'administration.

Il déclare que si à l'ouverture de la session prochaine le ministère ne présente pas des budgets qui réduisent la dépense au niveau des recettes, il se trouvera alors dans la nécessité de voter contre tous les budgets.

M. Deman d'Obruge votera par nécessité pour l'adoption du budget, et dans l'espérance d'améliorations futures.

M. Degorge Legrand craint que le ministère ne se trouve plus tard obligé de demander un supplément de crédit, il pense que le moment d'établir de grandes économies n'est pas venu; il faut nous attendre à de nouveaux sacrifices causés par l'obstination du roi de Hollande: pour l'avenir, ayons confiance dans la richesse de notre sol.

M. le comte Vilain XIII: Le total du budget est d'à peu près 90 millions de florins, mais ce chiffre n'est pas définitif. Si nous restons sur pied de guerre pendant toute l'année, alors nous n'aurons pas à payer les 18 millions qui figurent au budget pour la Hollande. Si au contraire le traité du 15 novembre s'exécute, alors notre armée sera remise sur pied de paix, et nous aurons par suite une diminution de six à huit millions. Le total réel du budget est donc d'environ 80 millions. Or, nous avons 32 millions de ressources ordinaires. L'emprunt de 48 millions en produira 36. Il faudra donc encore emprunter.

Il ne faut pas nous dissimuler que pour l'avenir, même en temps ordinaire, nous devons recourir à de nouveaux impôts, car 37 à 38 millions seront toujours nécessaires pour administrer le pays.

Une commission avait été chargée de la révision des impôts; j'en faisais partie. Depuis le mois de décembre je n'ai

pas été convoqué; il est pourtant de toute nécessité qu'un nouveau et meilleur système soit adopté pour 1833.

Le gouvernement précédent avait fait des prêts à l'industrie, s'élevant à environ quatre millions et demi. Des rentrées devaient avoir lieu en 1830, 1831 et 1832. Ont-elles été effectuées et veille-t-on à la bonne conservation des gages?

M. Vilain XIII finit en appelant l'attention sur la fraude qui a lieu pour les sucres.

M. Coghen: Les économies faites sur le budget des finances par la chambre des représentans, ont été poussées aussi loin que possible; je crains même de me trouver embarrassé pour le personnel. Il faut remarquer que tant que les lois actuelles subsistent, les rouages au moyen desquelles elles sont exécutées, devront subsister aussi; et dès lors les économies sont difficiles.

On s'est récrié contre le système; mais l'embaras des circonstances ne permettait guère de songer à y rien changer; et je pense d'ailleurs que jamais si l'on veut agir avec prudence, il ne faudra songer à un bouleversement total.

Quant à l'exécution des lois, je tâche qu'elle soit douce, et qu'il y ait le moins de fiscalité possible.

On m'a demandé si les rentrées des sommes prêtées par le gouvernement précédent s'effectueraient. Les garanties sur lesquelles reposent ces sommes sont toujours là, et des soins sont donnés pour leur bonne conservation: mais dans un moment où l'industrie a été si rudement froissée, je ne puis consentir à exproprier les établissemens industriels. Le gouvernement surveille la gestion de l'établissement de Seraing. Il a exigé que les travaux continuassent dans l'intérêt des ouvriers et l'espoir d'un meilleur avenir.

Je dois vous faire remarquer que l'état de nos finances n'est pas inquiétant. Le budget s'élève à 89,300,000 fl., nos recettes évaluées à 31 millions, excéderont je l'espère 35 millions; si l'emprunt de 48 millions en produit 37 ce sera un total de recette de 72 millions.

Le gouvernement ne s'attendait pas à la permanence de l'état de guerre, nous devons maintenant prévoir que nous pourrions y rester quelques mois; si nous restons jusqu'au 30 juin, le déficit sera de 8 millions, si jusqu'au 30 septembre il sera de 12, si enfin les choses se prolongent jusqu'à la fin de l'année, le déficit sera de 17 millions. Mais alors, dans ce cas, nous n'aurons rien à payer à la Hollande, et les 49 millions qui figurent de ce chef au budget serviront à faire face au déficit.

Pour l'avenir, j'estime que nous pourrions marcher avec un budget ne dépassant pas 36 millions, et je viens de vous dire que c'est ce que produisent nos impôts.

Je suis heureux d'avoir à vous entretenir de faits pareils, qui doivent rassurer les esprits.

M. de Sébus espère qu'on s'occupe de la révision des impôts. Il émet le vœu qu'on donne la préférence à ceux dont la perception est la moins onéreuse.

M. le comte Vilain XIII fait remarquer qu'en demandant des renseignemens sur la manière dont s'effectue le recouvrement des sommes prêtées à l'industrie par l'ancien gouvernement, il n'a pas entendu qu'on employât le moyen des expropriations.

M. F. de Robiano dit qu'il ne sera point l'avocat de ces réductions toujours croissantes, qui viennent ébranler tant d'existences honorables, et inquiéter d'une manière si impolitique, tant de fonctionnaires de tous les degrés....

M. Engler déclare qu'il votera pour le budget, mais il signale la nécessité de réformer notre système de finances.

M. E. de Robiano dit qu'il compte adopter les conclusions qui ont été proposées par la commission touchant le budget des finances. Mais avant de voter, il désire constater que son vote affirmatif n'est pas une approbation du système que nécessite ce budget.

M. Coghen explique que la commission qui avait été nommée pour la révision des impôts, ne s'est pas réunie depuis deux mois; qu'elle avait rédigé une loi sur les distilleries que depuis elle n'a pas voulu avouer. Il promet que le gouvernement va s'occuper d'introduire des améliorations dans l'administration des finances.

La discussion est close sur l'ensemble; celle sur les articles aura lieu demain à 4 heures.

P.S. (2 heures.) — Le sénat se réunira, en comité secret, à 4 heures, pour recevoir du ministre des affaires étrangères communication de la correspondance entre le gouvernement belge et les puissances auxquelles des réclamations ont été adressées relativement à l'arrestation de M. Thorn. Le ministre en demandant le comité secret, observe que cette affaire n'a pas encore reçu de solution définitive.

(4 heures.) Le ministre vient d'écrire qu'il ne peut se rendre aujourd'hui à la séance, le roi l'ayant chargé d'un travail qui doit être terminé avant six heures. Le budget des finances a été adopté sans amendemens, par 33 voix contre 4.

LIÈGE, LE 3 MAI.

L'*Indépendant* du 2 mai avait annoncé que le quartier-général du prince d'Orange venait d'être établi à Eindhoven, à deux lieues de notre frontière; et l'*Organe de l'Industrie*, journal nouveau qui se publie à Bruxelles, avait ajouté que le roi Léopold était parti mardi soir pour l'armée, et que de grands mouvemens de troupes avaient lieu. Le *Mémorial Belge* dément aujourd'hui ces nouvelles de la manière suivante :

« Nous pouvons rassurer nos lecteurs en leur disant que la nouvelle donnée par l'*Organe de l'Industrie* est fautive de tout point, et que le post-

scriptum de l'*Indépendant* n'est guère mieux fondé. Le quartier-général du prince d'Orange est toujours à Bois-le-Duc; il paraît seulement qu'il a passé récemment l'inspection des troupes qui se trouvent à Eindhoven et sur d'autres points rapprochés de la frontière. »

Tongres, le 2 mai 1832.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Le douanier, dont je vous ai fait connaître hier, l'enlèvement, a été relâché par nos ennemis. Le général Dibbetz l'avait fait amener devant lui, immédiatement après son arrestation, et lors qu'il lui eut fait subir un interrogatoire assez brutal, il donna l'ordre de le conduire hors de la forteresse. « Sachez, lui dit-il en terminant, qu'il ne m'en coûterait qu'un mot pour faire enlever toute votre brigade, fut-elle stationnée à trois lieues de la ville. Prenez vos précautions maintenant. »

Agrérez, etc.

C'est vendredi, 4 du courant, que la comète d'Encke ou des douze cents jours, visible en ce moment, sera à sa plus courte distance du soleil. Cependant elle sera encore éloignée de cet astre d'environ 12 millions de lieues. Le 16 juin prochain, cette comète sera à sa plus courte distance de la terre, c'est-à-dire à 9 millions de lieues environ. On sait d'ailleurs que ces astres sont formés d'une manière si ténue, si rare, qu'ils pourraient raser notre globe sans y apporter le moindre changement.

— On lit dans le *Standaard van Vlaenderen*, de Bruges, 1^{er} mai :

« Ce matin sont parties d'ici deux compagnies de la garde civique de Bruxelles pour Westcapelle et Hazegras, où elles vont relever celles qui y ont été en station jusqu'à ce jour. »

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 18 avril :

« Le journal de Saint-Petersbourg mande que la nomination du général feld-maréchal prince Paskevitch de Varsovie, comme gouverneur de S. M. dans le royaume de Pologne et comme président du conseil de l'administration de ce royaume a été annoncée le 4 de ce mois au sénat par S. M. l'empereur. »
(Gazette d'Etat de Prusse.)

— On écrit de Bréda, le 27 avril :

« Une division de grenadiers est arrivée ici, venant de Prinsenhage et allant à Tilbourg; la 6^e batterie d'artillerie de campagne venant de Prinsenhage et allant à Tilbourg; le 1^{er} bataillon de la 2^e division des gardes de la Hollande septentrionale, allant de Hoeve à Chaam; le 3^e bataillon de la première division de gardes gueldroises allant de Hooge et-Laga Zwaluwe à Prinsenhage. De plus ont changé de position : le 2^e bataillon de la 1^{re} division de gardes gueldroises de Ginneken à Loon op Zand; Sprang et le Ketshuevel; le 1^{er} bataillon de chasseurs de Zandert au Hoeve; le 2^e bataillon de chasseurs de Chaam à Ginneken; les chasseurs de Van Dam de Ginneken à Besoyen.

« Du côté de la 3^e division que forme la gauche de l'armée, on a toujours l'œil sur Venloo. Il est question de porter le quartier-général de la 2^e division à Bostel ou Oirschot. Celui de la 1^{re} division a été porté à Tilbourg, et plusieurs bataillons de ce corps d'armée ont fait un mouvement en avant. Il paraît que l'armée va se concentrer davantage vers la partie orientale du Brabant septentrional. L'arrêté qui ordonne aux habitans de Bréda de s'approvisionner pour trois mois n'est pas encore retiré; cependant il paraît qu'on aidera les indigens. »

— Dans les fouilles faites en ce moment au Palais-de-Justice à Paris, pour la construction d'un égout, on a découvert à quatre à cinq pieds sous le sol, des vestiges de constructions fort anciennes, des traces de démolitions noyées et carbonisées. Cet emplacement faisait, dans le sixième siècle, le coin de la rue de la Vieille-Draperie. La maison dont on a tout lieu de supposer qu'on remue en ce moment les fondations, était celle du père de Jean Châtel. Lorsque ce dernier attentat eut lieu en 1594, à la vie de Henri IV, cette maison fut rasée et brûlée, et on éleva à la place une pyra-

mide qui subsista jusqu'en 1605, époque à laquelle on y construisit une fontaine. C'est là qu'est établi aujourd'hui le café d'Agnesseau.

— On lit dans le *Siècle* :

« Le *Journal de la Belgique* vient de publier la lettre suivante, adressée à M. l'abbé Vrinds, à l'occasion de sa dernière brochure, dont il avait prié monseigneur le cardinal Lambruschini de faire hommage au St.-Père :

Lettre écrite à M. l'abbé Vrinds, de la part de sa Sainteté Grégoire XVI, par son éminence le cardinal Lambruschini, au sujet de son opuscule contre les erreurs de l'abbé de Lammenais.

Monsieur l'abbé ! Notre Très-Saint-Père m'a expressément chargé de vous remercier de sa part de votre dernière brochure dont vous lui avez fait hommage. Sa Sainteté se réserve de la lire aussitôt que ses grandes et nombreuses occupations lui en laisseront le loisir. En attendant il vous en accuse, par mon organe, la réception, et il vous envoie de tout son cœur sa bénédiction apostolique. Comme vous imaginez facilement, j'ai saisi avec empressement cette occasion pour vous faire bien connaître du Saint-Père et vous rendre l'honorable témoignage que vous méritez.

Charmé d'être auprès de vous l'organe de cette communication, je me recommande à vos saintes prières, et je vous prie d'agréer l'expression de mon estime et de mon affection toute particulière.

Rome, ce 14 avril 1832.

Votre très-affectionné, le cardinal Lambruschini.

NB. — La publicité de cette lettre entre dans les vues du Saint-Père.

Cette lettre de politesse, que monseigneur le cardinal Lambruschini a bien voulu écrire à M. l'abbé Vrinds, loin de renfermer une approbation quelconque de la part du Saint-Père de sa brochure contre M. l'abbé de La Mennais, confirme, au contraire, ce que nous avons annoncé, savoir : que le souverain Pontife s'abstient dans sa haute sagesse de tout ce qui pourrait faire préjuger son jugement sur les questions qui lui ont été soumises par les rédacteurs de l'*Avenir*, et dont l'examen continue.

La publicité de cette conduite du Saint-Siège entre dans les vues de Rome. En ce sens, le *post-scriptum* de M. l'abbé Vrinds nous paraît parfaitement juste.

Quant aux sentimens personnels de monseigneur le cardinal Lambruschini pour M. Vrinds, ils ont sans doute un motif légitime dans les vertus de cet ecclésiastique ; mais on peut avoir une bonne âme et une pauvre tête. Le clergé belge a fait cette distinction. Il rend à la brochure de M. Vrinds la justice qu'elle mérite : il fait comme le Saint-Père, il ne la lit pas.

— On écrit de Madrid, 19 avril :

« Le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne a de fréquentes entrevues avec notre premier ministre ; mais il paraît que M. de l'Acudia a tenu, dans la dernière conférence, un langage énergique. L'Espagne, a-t-il dit, n'a point la prétention d'imposer une nouvelle dynastie au Portugal, quoiqu'elle ait déjà reconnu le gouvernement de don Miguel, dans la croyance qu'il y régnait d'après les anciennes lois et les mœurs du pays, elle veut seulement éviter la secousse qu'un changement de système, obtenu par la force et la violence révolutionnaires, pourrait occasionner dans le royaume de Castille.

« Si le vœu général de l'Europe, exprimé par les grandes puissances alliées, décidait que la légitimité appelait au trône de Jean VI le duc don Pedro de Bragança, S. M. ferait tout son possible pour seconder, par des moyens concilians, l'installation du candidat européen et saluerait même le nouveau trône, quoiqu'entouré d'une charte qui pourrait servir de prétexte aux conspirateurs de la Péninsule ; S. M. prouverait ainsi l'esprit d'harmonie et de bonne intelligence qu'elle n'a jamais cessé de manifester. Mais lorsqu'on veut allumer le feu d'un volcan destructeur dans la Péninsule, sous des prétextes plus ou moins plausibles, le gouvernement de Madrid ne pourrait rester spectateur d'une pareille lutte sans montrer aux yeux de tout le monde sa faiblesse et son inertie. Lorsque l'Espagne voit diriger sur les côtes du Portugal une expédition appuyée par le comité Lafayette de Paris et dont les bataillons sont composés de l'élite infernale de tous les peuples, le cabinet espagnol peut-il prudemment laisser ses frontières dégar-

nies, et abandonner au sort les chances d'une guerre avec un prince, maintenant son allié, sans prendre toutes les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public ?

« Ainsi donc, M. le ministre, reprit M. de l'Acudia, que l'Europe s'occupe, dans la conférence de Londres ou ailleurs, des affaires du Portugal ; que l'Angleterre commence par arrêter les projets de don Pedro. En attendant la décision des cabinets, l'Espagne promet d'avance de se soumettre à tout ce qu'on décidera au sujet de la dynastie portugaise, afin d'éviter une conflagration qui serait nuisible aux deux royaumes. »

Il paraît que cette réponse a beaucoup frappé le plénipotentiaire britannique ; car il a fait partir aussitôt une estafette pour Londres, afin d'annoncer les intentions du cabinet espagnol, qui, comme on voit, ne veut qu'ajourner la question du Portugal, en arrêtant les projets de don Pedro et en voulant prolonger diplomatiquement cette question dans la conférence, afin de la rendre interminable.

Par divers arrêtés royaux, du 30 avril dernier :

Le conseil de guerre en campagne près la division des Flandres exercera, à dater du 30, sa juridiction sur la troisième division de l'armée. Les troupes, autres que celles de cette division, et qui sont dans les Flandres, ressortiront des conseils de guerre provinciaux des Flandres orientale et occidentale.

Le conseil de guerre en campagne près des 1^{re} et 2^e divisions de l'armée exercera plus sa juridiction sur la 1^{re} division ; un second conseil de guerre en campagne sera établi près de la 2^e.

Il sera formé un conseil de guerre en campagne pour les troupes stationnées dans la province d'Anvers sous le commandement du colonel Buzen, ces troupes étant considérées comme faisant partie des troupes en campagne.

Le conseil de guerre permanent près de la division de réserve est supprimé ; les troupes qui en font partie ressortiront des conseils de guerre provinciaux.

Sont nommés commissaires de district : A Malines, M. Rodenbach (Constantin), en remplacement de M. Roussel ; à Audenaerde, M. Dejaegher (Edouard), en remplacement de M. Camille Desmet ; à Eccloo, M. Lejeune (Désiré-Joseph) ; à Saint-Nicolas, M. Deman d'Attenrode (Jean Marie Joseph).

Sont nommés, lieutenant de vaisseau et chef de division dans les bureaux de la marine, M. Lahure (Victor) ancien officier de marine ; aspirans de première classe, MM. Keith (Jean Alexandre), Debauche (Joseph) ; aspirant de 2^e classe, M. Seghers (Antoine), jeune marin ; agent comptable et commis aux vivres de seconde classe, M. Hardy (Hubert). Ils jouiront tous du traitement accordé à leur grade, à compter du 1^{er} mai.

Un règlement pour la marine a été signé par S. M. le même jour.

— Par arrêté royal du 1^{er} mai, les provenances des départemens français suivans atteints du choléra sont placées sous la patente brute, savoir : de l'Indre, de la Loire-Inférieure, de Loire-et-Cher, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Manche, du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne, de la Meuse, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de l'Eure, d'Eure-et-Loire, de l'Yonne et du Loiret.

Bruxelles, le 2 mai.

A MM. les Rédacteurs du *POLITIQUE*.

J'ai vu ici et ailleurs bon nombre de gens, qui pour juger un ministre ne s'enquient que de ses opinions religieuses ; mieux vaudrait, ce me semble consulter d'abord sa capacité politique ou administrative. C'est ainsi que je suis arrivé à dire que M. de Meulenaere était plus habile que ses collègues, sans songer, je vous jure que ce ministre appartient à l'opinion libérale, ce qui du reste est encore douteux. Je suis là dessus d'une indifférence à peu près complète : on peut dès aujourd'hui remplacer le libéral M. Coghien, par un catholique, financier plus expert, sans que je m'en fâche en aucune façon ; j'applaudirais même de fort bon cœur à cette mutation si la supériorité des talens du catholique était bien constatée. La devise *liberté pour tous*, qu'un ministre, de quelque couleur qu'il soit, ne saurait désertir sans danger, est pour moi une garantie suffisante contre les tentatives d'arbitraire de l'une ou l'autre opinion ; mais avec cela il faut encore de la fermeté, de l'activité, des idées d'amélioration, et enfin, quoiqu'on dise : un système, toutes choses qui me paraissent manquer aux ministres actuels catholiques ou libéraux.

A propos de cela, un nouveau journal de Bruxelles, soutient, contradictoirement au dire de plusieurs de ses confrères, que le ministère à un système : il est territorial au lieu d'être industriel. Je vous assure que l'administration actuelle ne s'en doutait pas le moins du monde.

On parle ici depuis quelques jours de M. le baron de Loë, ancien gouverneur du Limbourg, pour l'ambassade de Vienne. M. Goblet va décidément à Berlin, et, soit dit en passant, un homme versé dans les matières commerciales aurait été là beaucoup mieux placé qu'un militaire. Il paraît que M. Goblet conservera le titre de directeur du génie, M. Wilmar en remplira les fonctions.

Le ministère vient de soumettre à la quarantaine 21 départemens français où le choléra s'est déclaré. Cette mesure

est encore fondée sur l'opinion que la maladie est contagieuse. Les quarantaines n'ont point sauvé la France de l'invasion du choléra ; seront-elles plus efficaces en Belgique ? En attendant que la question se décide, le commerce va se trouver gravement entravé.

Rien de positif n'a transpiré sur le séjour de M. Van de Weyer à Bruxelles, qui ne nous a quitté qu'hier soir, à neuf heures, et non pas avant-hier, comme les journaux l'ont annoncé.

On n'est point d'accord sur la portée des ratifications. Les uns prétendent qu'elles n'avancent pas nos affaires, attendu qu'il n'y est point question de mesures coercitives contre la Hollande. Les autres soutiennent que la France et l'Angleterre sont engagées d'honneur à faire exécuter le traité des 24 articles, et qu'elles contraindront la Hollande à s'y soumettre ; ils ajoutent que les restrictions de l'Autriche et de la Prusse ne sauraient arrêter l'évacuation de la citadelle d'Anvers. Il y a sans doute beaucoup d'exagération à dire que les ratifications n'avancent pas la solution de nos affaires : les feuilles hollandaises sont moins difficiles, elles croient que nous touchons à la conclusion ; c'est même l'opinion du *Journal de La Haye*.

En dépit de la superbe qu'ils affectent aujourd'hui, la ratification de la Russie a atterré les orangistes. Ils sentent bien que l'adhésion des puissances détruit la principale cause de guerre générale, hors de laquelle il n'y a point de salut pour eux. Ainsi que vous l'avez dit, le grand pas, c'était la reconnaissance de la souveraineté de Léopold. La guerre circonscrite entre nous et la Hollande ne saurait amener une restauration.

Beaucoup de personnes croient fermement à une reprise d'hostilités de notre part, si les puissances ne prennent pas sur elles de faire exécuter le traité du 15 novembre. L'activité qu'on remarque au département de la guerre donne quelque poids à cette opinion. On attend 800 chevaux destinés à une partie des nouveaux escadrons dont notre cavalerie est augmentée.

Les deux beaux escadrons des guides commandés par M. Oury sont portés au pied de guerre.

Le colonel Kruzenski, l'un des officiers les plus distingués de l'armée polonaise, vient d'être appelé au commandement du 2^e chasseurs à cheval.

Je vous ai parlé des travaux d'Anvers. Le général Chassé ne pourrait plus bombarder impunément la ville. Beaucoup de mortiers sont tournés contre la citadelle.

Le roi a fait rétablir M. Barthels sur les contrôles de l'armée : c'était justice, car les charges manquaient et sa condamnation paraissait à tous une erreur. M. Barthels est protestant, quoique frère de l'ancien rédacteur du *Catholique* : c'est un des jeunes gens qui se sont signalés par une grande énergie dans les premiers jours de notre révolution.

Quoiqu'en aient dit les journaux, l'armée hollandaise n'a fait aucun mouvement ; seulement plusieurs revues par le prince d'Orange ont eu lieu.

On parle de la suppression de l'un des deux inspecteurs-généraux des études. Pour ma part, je souhaite que M. Dewez soit conservé.

Des lettres arrivées aujourd'hui à Bruxelles, annoncent que la santé de M. Casimir Perrier est dans un état désespéré.

Un commissionnaire de Londres, qui se trouve en ce moment à Bruxelles, et de qui je tiens le fait, a envoyé, à lui seul, à Gand, pendant les deux premiers mois de l'année pour 48,000 livres sterling de coton, destiné aux filatures de cette ville.

Vous savez sans doute que le général Vandersmissen est à Aix-la-Chapelle avec quelques autres belges dévoués à la cause orangiste, et entr'autres MM. D'Aubremé, Duchâtel et de Roisin.

Agrérez, etc.

Liège, le 2 mai 1832.

Aux mêmes.

Messieurs, d'après les réglemens locaux, les voitures ne peuvent entrer rue Pont-d'Ile que par le côté Sud, attendu l'étroitesse du passage, très-fréquenté par les piétons.

Mais cette disposition est souvent enfreinte, sans égard pour les accidens qui peuvent en résulter.

Lundi dernier encore, des voitures étant entrées inopinément par l'issue Nord, le timon d'une d'elles a heurté un passant et l'a renversé.

Heureusement le cocher arrêta les chevaux assez tôt pour ne pas l'écraser.

Cette remarque ayant pour but de prévenir des accidens, éveillera l'attention de la police et avertira les conducteurs de voitures qu'à l'avenir leur contravention ne resterait pas impunie.

Agrérez, etc.

On nous prie d'insérer les vers suivans :

Vers adressés aux dames qui ont contribué par leurs talens et par leurs soins à l'exposition des objets destinés au soulagement des malheureux.

Legouvé de la femme a chanté le mérite.
L'éclat dont elle brille embellit son tableau ;
En peignant sa belle âme, en tous ses traits écrite,
Il sut, en grand poète, illustrer son pinceau.
Que n'ai-je son talent ! Comme un fidèle écho,
A ses vers enchanteurs j'unirais mes louanges ;
Je chanterais ce sexe, honneur de la cité,
Consacrant au malheur ses talens, sa bonté,
Mais un Legouvé seul peut célébrer des anges.

LE JOURNALISME ET LA POPULATION.

D'après les documents les plus exacts possible, on a calculé que la population répandue sur toute la surface du globe, s'élevait à 737,000,000 d'ames; et que le nombre de journaux qui se publient dans les quatre parties du monde, y compris l'Océanie, s'élèvent à 3,168.

L'Asie, qui est la partie du monde la plus peuplée, car elle contient 390,000,000 d'habitans, ne publie que 27 journaux, dont 9 appartiennent à Calcutta.

L'Europe, qui contient une population de 227,700,000 d'ames, publie 2,142 journaux. Sur ce nombre 490 paraissent en France et 483 dans les Iles Britanniques, dont la population est pourtant d'un tiers moindre que celle de la France. La confédération germanique, qui renferme 13,600,000 habitans, publie 305 journaux; la Prusse, qui a à peu près la même population, en publie 288, la Russie et la Pologne, 48; la Hollande, 150; la confédération suisse, 30; la Suède et la Norwège, 82; le Danemarck, 80; l'Espagne, dont la population est la même que la confédération germanique, 13,900,000 ames, ne possède que douze journaux; le Portugal, dix-sept; les Deux-Siciles, un, les états du pape, six.

L'Amérique, dont la population s'élève à 39,300,000 ames, a 978 journaux, dont 840 paraissent dans les Etats-Unis. La confédération mexicaine, avec une population de 7,500,000 ames, n'en possède que 8; et la Colombie, dont la population s'élève à 3,000,000, en a 20; l'Amérique anglaise, avec 2,290,000, en publie 30; l'Amérique espagnole, 4; l'Amérique française, 3; et l'Amérique danoise, 2; Haïti, dont la population est de 90,000 ames, publie cinq journaux.

L'Afrique, dont la population est de 60,000,000 d'ames, ne possède que 12 journaux, et l'Océanie, 9, avec une population de 30,000,000.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 2 mai.

Naisances : 4 garçons, 3 filles.

Mariages 8, savoir : entre Ursule Joseph Théodore Magis, à la Goffe, et Henriette Louise Françoise Chefnay, rentière, rue Bonne-Fortune. — Guillaume Joseph Oury, garde général des forêts, rue des Tanneurs, et Charlotte Ursule Remont, rue Basse-Sauvinière. — Jean Guillaume Bailly, cordonnier, rue Fond de l'Empereur, et Josephine Mineur, couturière, même rue. — Jean Quoilin, charretier, rue sur les Aïrs, et Marie Ailid Leponce, journalière, même rue. — Jean Ista, cordonnier, derrière le Palais, et Marie Jose he Quitin, sur les Aïrs. — Jacques Nicolas Kinot, graveur, faubourg St. Gilles, et Jeanne Monard, couturière, sur la Balte. — Henri Guerin, charretier, faubourg Ste. Walburge, et Marie Elisabeth Joseph Paquet, même faubourg. — Jean François Pirnay, tailleur, rue de la Régence, et Josephine Françoise Dieudonnée Lagauche, couturière, rue des Urselines.

Décès, 2 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir : Françoise Robertine Joseph de Warnotte, âgée de 77 ans, rentière, quai d'Avroy. — Marie Marguerite Dardenne, âgée de 63 ans, revendeuse, rue de la Botte, veuve de Nicolas Delange.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche, 6 mai 1832, à trois heures de relevée, chez M. Ch. Ruter, à Seraing, aura lieu le tirage d'une loterie que l'on a faite au profit des indigens. — Après ce tirage, il y aura BAL dans la grande salle dudit RUTER, au bénéfice des mêmes indigens; prix d'entrée : 50 cents par cavalier. Les personnes qui n'auront pas souscrit, pourront se procurer des cartes chez ledit RUTER. Le BAL commencera à 6 heures précises. 600

LIQUEUR PHILODONTIQUE,
PRÉPARÉE POUR LES MALADIES DE LA BOUCHE,
par POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,
à Liège, rue St-Jean en l'Isle, n° 767 bis.

Cette liqueur antispasmodique possède au plus haut degré la propriété de calmer les douleurs de dents, de prévenir toute espèce de carie, et de guérir plusieurs maladies bucales; telles que le scorbut, les aphtes, abcès, ulcères, parulis, épulies, gonflement des gencives, etc. Par son parfum aromatique, elle neutralise les odeurs désagréables qui sont souvent l'effet d'une longue négligence des soins que l'on doit apporter à l'entretien de la bouche. Prix 1 florin le flacon.

POUDRE DÉTERSIVE.
Pour la conservation de la beauté des dents.

Les personnes qui prennent un soin particulier de leurs dents, aiment beaucoup à se servir de cette préparation qui les nettoye parfaitement sans en altérer l'émail, entretient leur blancheur et leur solidité, et fortifie les gencives. On a évité dans cette composition tout ce qui pourrait tendre à la détérioration de l'organe dentaire; son usage journalier dissipe la mauvaise odeur de la bouche, et l'entretient dans un état de parfaite santé. Prix des boîtes 1 fl. Id. petites 50 cents. 608

87,000 f. à PLACER en prêt, en rente ou en acquisition de biens fonds. S'adr. au n° 261, faub. Ste. Marguerite, à Liège.

ALOSÉS fraîches, et fumées chez PERET, rue Ste. Ursule.

Le sieur HARDY, à l'honneur de prévenir le public, que l'ouverture du CHATEAU DE VERSAILLES à la Boverie, aura lieu dimanche prochain, 6 mai; on y trouvera du vin depuis 4 franc et 20 centimes jusqu'à 6 fr., tous vins garantis; pendant la saison d'été, poissons, écrevisses et tout ce que la saison offrira de nouveaux.

Il y aura BAL à 5 heures du soir. Il y a des CHAMBRES garnies à LOUER avec pension si on le désire. 637

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

L'ouverture aura lieu le dimanche 6 mai 1832. Il y aura harmonie de 5 à 8 heures du soir.

MM. les associés sont informés que, le même jour, au local de la Société, il sera procédé en assemblée générale :

1° Au ballottage de 14 candidats.

2° A la nomination d'un membre de la commission administrative.

3° Au choix d'un journal littéraire.

Le scrutin sera ouvert à 5 heures du soir.

Ceux de Messieurs les associés, qui n'ont pas acquitté l'annuité de 1832, pourront la payer, le même jour, au cabinet de lecture, où leurs cartes personnelles, portant acquit, seront déposées.

Liège, le 1^{er} mai 1832. Par la commission administrative, Le secrétaire, J. G. COLLETTE. 619

AU N° 2 RUE PONT-D'ILE.

Les Dles. d'ARBFONTAINE, viennent de recevoir tout ce qui a paru de plus nouveaux pour la saison d'été en objets de MODES, LINGERIES, etc.; elles osent se flatter, par la modicité de leur prix, la qualité, le goût et le fini de leurs marchandises, de satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. 633

Mlles. CHARLIER, sœurs, rue Pont-d'Ile, n° 830, ont l'honneur d'annoncer qu'elles ont reçu un grand choix de modes et nouveautés telles que chapeaux et capotes de tous genres; chemisettes, canezous, pèlerines, bonnets; fichus, schals Thibet, hernani, crêpe de Chine, sacs et nœuds, rubans, blondes, etc.

Elles ont également reçu des mousselines odalisques et cosmopolites pour robes; des chalys unis première qualité, des gros de Naples moirés, unis et écossais, marcelines, guingams, et recevront incessamment des capotes de paille cousue de formes nouvelles.

Mlles. CHARLIER ayant choisi elles-mêmes tous ces articles dans les premiers magasins de Paris, à l'espoir de satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Vente de Beurre et de Viande salée

Qui aura lieu vendredi prochain, 4 courant, à 3 heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck, en vertu d'un ordre ministérielle en date du 26 avril dernier, n° 2702, consistant en 200 kil. de viande salée, de même que 340 kil. de beurre de provision. Argent comptant. 623

Jeudi 10 mai, 9 heures du matin, par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean en Ile, il sera procédé par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères :

1° D'une pièce de terre de la contenance de 32 perches 4 aunes, située à Votem, en lieu dit rue Ghaye.

2° D'une prairie, contenant 13 perches 7 aunes, sise au même lieu.

Lesdits biens appartenant indivisément à la veuve Wery et à ses petits enfans.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^e RENOUZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 636

269 Le 14 mai 1832, à dix heures, il sera VENDU définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, une MAISON, sise Outre-Meuse, rue Grand-Henri, n° 268, ayant un jardin derrière communiquant à un verger qui a vue sur l'eau. Ce terrain est propre à une tannerie.

A LOUER pour le 24 juin prochain une belle et vaste MAISON avec remise, écurie pour 8 chevaux, deux grandes cours, etc., située à Liège, dans le quartier de l'île. Cette maison se compose de deux appartemens entièrement indépendans; on pourra les LOUER séparément si on le désire. S'adresser à M^e RENOUZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 329

MAISON à VENDRE ou à LOUER de suite avec jardin, pompe, four, citerne, rue St-Séverin. S'adresser à H. MAGIS, Mont St-Martin, n° 612, où il y a un Quartier indépendant à Louer, composé de 7 pièces, cave, grenier. 568

() Lundi 28 mai 1832, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères, en son étude rue Souverain-Pont, une MAISON de commerce, sise à Liège, sur le Marché, n° 47, aux conditions que l'on peut voir chez lui.

LIBRAIRIE DE J. DESOER, A LIEGE.

En vente :

Leçons du docteur Broussais sur le choléra morbus; prix 10 cents. Outre la partie médicale, cette brochure contient des faits très-intéressans pour les gens du monde, et les conseils du célèbre professeur sur la manière de se conduire pour éviter le choléra.

Instruction populaire sur le choléra, 2 cents.

Journal du choléra, abonnement franco pour trois mois, 3 fl. 50 c. 630

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES.

Lundi prochain, 7 mai, à 9 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, les BIENS dont la désignation suit; savoir :

1^{er} Lot. — Une maison, située à Liège, rue Hocheport, n° 73, occupée par M. Jérôme

2^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 26 perches 15 aunes, situées à Jupille, aux Bruyères, détenues par Raskin Deflandre.

3^e Lot. — Une prairie, située à Jupille, nommée Waide alle Grappe, contenant 26 perches 15 aunes, détenue par Louis Thomas.

4^e Lot. — 135 perches 99 aunes de prairies et terres, situées aux Bonnelles, détenues par les enfans Michel Herman.

5^e Lot. — Une rente de 172 fl. 30 c., au capital de 5743 fl. 39 cents, due par la famille de Woot de Tialot et de Braive.

6^e Lot. — Une de 68 fl. 91 c., au capital de 2297 fl. 43 cents, due par Mde. V^e Antony, remariée à M. Colsenet de Liège.

7^e Lot. — Une de 51 fl. 68 c., due par la ville de Liège.

8^e Lot. — Une de 982 litrons 78 dés d'épeautre, et une de 2 fl. 87 cents, dues par M. Douville, rue Saint-Hubert à Liège.

9^e Lot. — Une de 5 fl. 45 c., due par Joseph Sacré, et une de 6 florins. 89 cents, par Henri Micha, de Bonnelles.

10^e Lot. — Une de 7 fl. 46 c., due par Théodore Tailleur, et une de 314 litrons 80 dés d'épeautre, due par Nicolas Renson, de Beyne;

11^e Lot. — Une de 11 fl. 48 c., due par Toussaint Killesse, de Bonnelles;

12^e Lot. — Une de 44 fl. 22 c., au capital de 1263 fl. 58 c., due par M. François Gérard, de Hody;

13^e Lot. — Une de 5 fl. 2 c., due par la veuve Hubert Gollin, de St-Nicolas.

14^e Lot. — Une de 11 fl. 48 c., due par la V^e Lambert Herman, de Bonnelles.

15^e Lot. — Une de 36 fl. 75 c., due par la V^e Noël Clinge, de Liège.

16^e Lot. — Une de 11 fl. 48 c., due par Marguerite Jacquet, épouse Hardy, et autres de la Boverie.

17^e Lot. — Une de 28 fl. 14 c., et une de 2 fl. 29 c., dues par la V^e Christophe Deprez, de Jupille.

18^e Lot. — Une rente de 245 litrons 70 dés, due par la V^e Henri-Distria, de Villers-Evêque.

19^e Lot. — Une de 383 litrons 91 dés, due par Joseph Beauduin, demeurant à Liège, faubourg Sainte-Marguerite.

20^e Lot. — Une de 122 litrons 85 dés due par M. Braby, de Vaux-sous-Chevremont.

21^e et dernier Lot. — Une de 6 fl. 31 c., due par Louis Thomas, de Jupille.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions.

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser, rue Souverain-Pont, n° 582.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 30 avril. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 60 — Actions de la banque, 1680 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 90 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 81 0/0. — Emprunt Belge 78 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 1^{er} mai. — Dette active, 42 91/16 0/0 0/0 00. Idem différée 4 0/0. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 70 0/0 00 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e 5, 91 1/2 92 1/2. — Dito ins. gr. h. 00 0/0 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 69 3/4 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 00 0/0 00 0/0 0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 84 49 1/2 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1^{er} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 à 74 1/4 0/0. Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 00 0/0.

Bourse d'Anvers du 2 mai. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	10/10 av.	A	
Londres.	40/7	A 40/4	A
Paris.	1/8 p	A 5/8 p	
Francfort.	35 7/8	N 00 00/00	35 7/16
Hambourg.	35 0/8	P 35 1/8	A 35

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques. 89 1/8 P. — Lots 373 0/0 P. — Napolitains, 75 1/2 0. — Guebard 00. 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Amsterdam, 50 0/0 0/0 00 0. — Anglo Danois, 67 0/0 0. — Lots de Pologne 97 1/2 — Anglo Brésiliens, 48 0/0 0. — Emprunt romain, 78 1/2 0. — Emprunt belge de 12 millions, 98 0/0 00 P; idem de 10 millions, 94 00 0/0 A; idem de 24 millions, 76 1/2 P.

Bourse de Bruxelles, du 1^{er} mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 1/4 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 94 1/4 A. — Emprunt de 24 millions, 77.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spertacle, à Liège.